

PROVINCE DE NAMUR
VILLE D'ANDENNE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 NOVEMBRE 2018

N° 2018/10
67^{ème} réunion de la législature

Le Collège communal de la Ville d'ANDENNE a l'honneur de vous convoquer par la présente à la réunion du Conseil communal qui se tiendra **le lundi 19 novembre 2018, à 20 heures**, à l'ANDENNE ARENA.

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. AFFAIRES SOCIALES

Modifications budgétaires n° 1 du C.P.A.S. – Service ordinaire et service extraordinaire – Approbation

2. CIRCULATION ROUTIERE

1. ANDENNE : avenue de Chauny - Stationnement
2. ANDENNE : cité Clotz et rues de la Campagne, Docteur Defossé et Camille Fossion - Giratoire
3. ANDENNE : cité Clotz – Sens unique
4. ANDENNE : cité Clotz - Stationnement
5. ANDENNE : Promenade des Ours – Limitation d'accès
6. ANDENNE : rue Robert Mordant – Zone d'évitement
7. COUTISSE : rue Froidebise – Zone d'évitement - Ralentisseur de trafic
8. LANDENNE : rue de Velaine – Limitation de vitesse
9. LANDENNE : rue de Velaine – Stationnement PMR
10. SEILLES : rue de la Justice – Stationnement PMR
11. SEILLES : rue du Vigna – Stationnement PMR
12. VEZIN : Domaine du Bois Gilet – Ralentisseurs de trafic

3. CULTTE

Eglise protestante de SEILLES – Budget 2019 – Réformation

4. INTERCOMMUNALES

1. B.E.P. – Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer
2. B.E.P.-ENVIRONNEMENT - Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer
3. B.E.P.-EXPANSION ECONOMIQUE - Assemblée générale ordinaire du 27 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer
4. ECETIA INTERCOMMUNALE - Assemblée générale ordinaire du 29 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer
5. IMAJE - Assemblée générale ordinaire du 26 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer
6. IMIO - Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer
7. IMIO - Assemblée générale extraordinaire du 28 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer
8. INASEP – Assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer
9. PUBLIFIN - Assemblées générales ordinaire et extraordinaire du 30 novembre 2018 – Mandat de vote à délivrer

5. LOGEMENT

S.C.R.L. « *Les Logis Andennais* » - Cinq actions disponibles – Droit de préemption –
Décision d'achat

6. MARCHES PUBLICS

Marchés publics passés par délégation – Communication

7. MARCHES DE SERVICES

Droit de tirage – Mise en œuvre des plans d'investissements communaux 2019-2021 et 2022-2024 – Approbation de dix conventions INASEP (relation in house) – Missions d'étude

- a) Année 2019 - Travaux de voirie dans la rue Saint-Mort à COUTISSE
- b) Année 2020 – Travaux de voirie et d'égouttage dans les rues des Eglantiers et du Tienne à SCLAYN
- c) Année 2020 – Travaux de voirie et d'égouttage dans la rue Wilgot à ANDENNE
- d) Année 2021 – Travaux de voirie, de trottoirs et d'égouttage dans la rue Provost à ANDENNE
- e) Année 2021 – Travaux de voirie dans la rue de Perwez à ANDENNE

- f) Année 2022 – Travaux de voirie et aqueduc dans la rue Maurice Bertrand à LANDENNE
- g) Année 2022 – Travaux de voirie dans le lieu-dit « *Hameau de Somme* » à VEZIN
- h) Année 2023 – Travaux de voirie dans la rue Constant David à LANDENNE
- i) Année 2023 – Travaux de voirie et d'égouttage dans la rue de Gemine à LANDENNE
- j) Année 2024 – Travaux de voirie et d'égouttage dans les rues de la Croix et de la Montagne à COUTISSE

8. MARCHE DE TRAVAUX

COUTISSE : rue Froidebise - Réalisation d'un second dispositif ralentisseur de type sinusoïdal avec réfection d'une partie de la voirie

9. POLICE

- 1. Communication d'ordonnances de police prises d'urgence par le Bourgmestre (article 134 N.L.C.)
- 2. Marché hebdomadaire – Modification du règlement - Interdiction de vente d'animaux vivants – Nouvelle délibération

10. REVITALISATION URBAINE

Approbation d'un compromis de vente et aliénation de quotes-parts communales terrain (40^{ème} délibération)

11. TUTELLE

Communication de diverses décisions prises par l'autorité de tutelle (article 4 R.G.C.C.)

12. QUESTIONS ET INTERPELLATIONS

PAR LE COLLEGE,

Le Directeur général,

Y. GEMINÉ

Le Bourgmestre,

C. EERDEKENS

NOTA BENE :

- 1. Le procès-verbal de la réunion du Conseil communal du 22 octobre 2018 est ouvert à la consultation des membres du Conseil communal auprès du Secrétariat général.

2. Conformément aux dispositions de l'article L 1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, toute proposition étrangère à l'ordre du jour doit être remise au Bourgmestre ou à celui qui le remplace au moins cinq jours francs avant l'assemblée; elle doit être accompagnée d'une note explicative ou de tout document propre à éclairer le Conseil communal. Il y a lieu également de tenir compte, en la matière, des dispositions du Règlement d'ordre intérieur.
3. Le Directeur général et la Directrice financière, ou leurs délégués, seront présents au Centre administratif le **mercredi 14 novembre 2018**, de 17h00 à 19h00, à la disposition des membres du Conseil communal relativement aux points de l'ordre du jour.
4. Le Conseil communal issu du scrutin du 14 octobre 2018 sera installé le 3 décembre 2018 (séance protocolaire à l'Hôtel de Ville); la séance suivante est programmée le 17 décembre 2018 à l'ANDENNE ARENA.